



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2002

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 20 juin 2002

Affichage : 20 juin 2002

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M, Mme DE SEDE D., M. GAGNEPAIN C.,
Mlle GROSPERRIN A., MM. HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENÇOT
R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM.
RIZZON D., ROBERT M., ROY J., Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD
J.-P.

Absents excusés : Mme ESSERT S., représentée par Mme SATORI M.-A.
M. SARRAZIN P., représenté par M. MARTIN R.
M. TUPIN J.-P., représenté par Mme. DE SEDE D.

Secrétaire de séance : M. Patrick AUBRY

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. ECOLES

I.1 – Effectifs à la rentrée scolaire (information)

Les effectifs estimés à la mi-juin 2002 concernant la rentrée scolaire de septembre se résument
ainsi :

Maternelle (2 classes) :	Petits	23
	Moyens	19
	Grands	18

Total 60 (école pré-élémentaire)

Primaires (4 classes) :	CP-CE1	22
	CE1-CE2	22
	CE2-CM1	23
	CM1-CM2	22

Total 89 (école élémentaire)

I.2 – Avancement de la construction de la cantine scolaire

L'avancement du chantier est conforme au planning initial ; les fondations et la maçonnerie du rez-de-chaussée sont terminées. La mise hors eau et la mise hors air du bâtiment est prévue pour la mi-août.

On peut espérer que la bâtiment sera livré à la Commune en décembre 2002 ou janvier 2003.

II. EAU - ASSAINISSEMENT

II.1 – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports annuels établis par Gaz et Eaux concernant le prix et la qualité de l'eau et le prix et la qualité de l'assainissement sur les deux villages.

En parallèle une analyse comparée des prix au niveau régional et national a été présentée aux élus. Un document de synthèse sera publié dans le bulletin municipal d'octobre 2002.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ces deux rapports.

II.2 – Création d'un réseau d'assainissement rue des Blotets

Dans le cadre du PAE « Haut du Vallon », il revient à la Commune de faire réaliser un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales dans la rue des Blotets. Ces travaux vont permettre d'une part de désengorger partiellement le réseau des Grands Prés, et d'autre part de desservir un nouveau lotissement en cours d'étude, situé entre la rue des Blotets et la rue de Chenoz.

Cinq entreprises ont transmis une offre : Val TP, STD, LACOSTE, BONNEFOY et SPAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retien l'offre de la Société Lacoste pour un montant H.T. de 25.552,40 €uros auquel s'ajouteront les plus values « brise roche » (16,80 €uros H.T. par m³ de roche).

III. TRAVAUX - PRESTATIONS - FINANCES

III.1 – Prestation de maîtrise d'oeuvre pour la rue Paillard : convention avec la D.D.E.

Les études et le dossier technique de l'aménagement de la rue René Paillard ont été confiés à la D.D.E. La consultation des entreprises et le suivi du chantier seront de même confiés à la D.D.E.

Un marché de maîtrise d'oeuvre est donc conclu avec la D.D.E. pour un montant de 17.017 €uros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce marché de maîtrise d'oeuvre.

Faisant suite à une réunion organisée à la mi-juin relative au dernier choix technique d'aménagement, la D.D.E. s'est engagée à mettre à disposition des élus le dossier de consultation des entreprises pour mi-juillet.

III.2 – Réalisation des documents d'arpentage pour les acquisitions de terrain en bordure de la rue Paillard : choix du prestataire

La réalisation des documents d'arpentage et des bornages concernant l'acquisition de terrains en limite de la rue René Paillard a fait l'objet d'une consultation de quatre géomètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre du cabinet Robert pour un montant H.T. de 1.395 €uros.

III.3 – Délibérations budgétaires modificatives

Décision est prise, à l'unanimité, de prélever la somme de 3.863,20 €uros du compte 022 et d'affecter la nouvelle recette DIE « Dotation d'Initiative Economique » de 5.847,80 €uros au compte 7321 pour alimenter les comptes suivants :

- compte 6574 « subventions »	305 €uros
- compte 6531 « indemnités élus »	1 030 €uros
- compte 6533 « retraite élus »	170 €uros
- compte 64731 « indemnités de chômage »	8 206 €uros

IV. CENTRE DE LOISIRS D'ETE

IV.1 – Centre de loisirs d'été : du 1^{er} juillet au 30 août 2002 à la salle polyvalente d'Aveney : convention avec l'organisateur « Les Francas »

Faisant suite à la décision prise lors du dernier Conseil, le élu, à l'unanimité, entérinent la convention qui lie la Commune à l'Association « Les Francas » pour la gestion du centre de loisirs d'été.

IV.2 – Participation financière communale

En conséquence, la participation financière communale, précédemment versée à l'A.P.E.A.A., sera mise à disposition des Francas (1.068 €uros).

IV.3 – Centre de loisirs musical d'été à l'école d'Avanne

En continuité avec les actions engagées les années précédentes, un centre de loisirs, « chant et musique », organisé par l'association Choeur à Corps sera organisé pendant trois semaines, au cours de l'été 2002, dans le hall de l'école d'Avanne.

La municipalité met gracieusement à disposition les locaux et en assure l'entretien.

V. QUESTIONS DIVERSES

V.1 – Déclassement du RD 106 entre le cimetière et l'extrémité de la rue de l'Eglise (coté Superfos) : enquête publique

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'une enquête publique concernant l'opération de déclassement de la RD 106, entre le cimetière et la sortie du village, du coté Superfos.

Ce déclassement, déjà effectué au niveau de la ville de Besançon, va transformer cette partie de la rue de l'Eglise en voie communale.

Cette opération fait suite à un accord intervenu avec le Conseil Général du Doubs en 1998. Cet accord a permis, d'une part, de financer partiellement les aménagements routiers autour du cimetière et d'autre part la rénovation prochaine de cette rue, avant sa cession à la Commune.

V.2 – Garde des enfants : enquête réalisée auprès des habitants du village

Faisant suite à la demande de quelques parents qui éprouvent des difficultés pour assurer la garde de leur enfant, une enquête sera réalisée auprès de tous les habitants, à l'occasion de la diffusion du bulletin municipal de juillet 2002.

V.4 – Organisation d'une course cycliste le dimanche 1^{er} septembre 2002

Plusieurs bénévoles, en association avec l'équipe municipale et l'Amicale Cycliste Bisontine organiseront une course cycliste, en boucle fermée, dans les rue du village le dimanche 1^{er} septembre. Tous les habitants qui souhaitent s'associer à l'organisation de cette course amateur seront les bienvenus.

V.5 – Ordures ménagères : groupe de pilotage du projet

La municipalité d'Avanne-Aveney, avec plus de douze communes de l'Agglomération, a engagé une démarche afin d'organiser une collecte des ordures ménagères avec tri sélectif à la source, dans l'objectif d'une mise en oeuvre dès janvier 2003.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat dans le cadre d'une opération groupée pilotée par la Commune d'Avanne-Aveney.

En parallèle, les consultations vont être engagées auprès des fournisseurs de bacs et des prestataires de tri et collecte, afin de retenir les meilleures offres de service.

Les Communes concernées par cette opération groupée sont les suivantes :

AVANNE-AVENEY – CHAUCENNE – CHEMAUDIN – DANNEMARIE-SUR-CRETE – FRANOIS – GRANDFONTAINE – MISEREY-SALINES – PIREY – POUILLEY-LES-VIGNES – RANCENAY – ROUTELLE – SERRE-LES-SAPINS – BESANÇON.

Afin d'officialiser la constitution de ce groupe de communes chargé de consulter et de choisir les prestataires, un groupe de pilotage est à constituer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le principe de la constitution de ce groupe, ainsi que la définition de ses missions.

Séance close à 21h30

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.